

PRESIDENTE. Pongo ai voti la categoria 64 di cui si è finora trattato.

(È approvata.)

Categoria 65, *Alessandria*, stanziata dal Ministero in lire 500,000 e soppressa dalla Commissione.

Se niuno domanda la parola pongo ai voti la soppressione proposta dalla Commissione.

(È approvata la soppressione.)

Pongo ora ai voti il totale generale, poichè l'intera somma portata dalla Commissione non subì variazione, se non che alla categoria 60, oltre la somma di lire 40,000 votata definitivamente, l'altra di lire 43,000 fu accettata solo condizionalmente.

Pongo pertanto ai voti il totale generale, siccome era proposto dalla Commissione in lire 3,464,103 13.

(La Camera approva.)

JACQUEMOUD ANTONIO. J'ai demandé la parole pour adresser à M. le ministre de la guerre une invitation relativement à ce qui devait être fait lors de la discussion du budget de 1851. Cette motion consisterait à engager le Gouvernement à nous donner, sans faute, d'ici à quatre mois au plus, un inventaire statistique de tout le matériel de l'artillerie. Sans cet état estimatif détaillé, il nous serait impossible de voter ce budget technique.

L'Assemblée nationale de France, qui, malgré ses incessantes préoccupations politiques, procède avec un certain positivisme en matière administrative et financière, a été saisie, ces jours derniers, du projet d'organisation des cadres de l'armée. En même temps le Ministère lui a présenté un inventaire statistique qui contenait le compte général du matériel de guerre avec la valeur en numéraire, le tout avec les détails les plus minutieux. Ce système se pratique également en Angleterre. Nous imiterons cet exemple économique, si nous voulons procéder sérieusement.

Ainsi donc, dans l'inventaire statistique que j'invite le Gouvernement à nous présenter à l'époque de la discussion du budget de 1851, devront figurer la quantité et la valeur de tous les objets formant le matériel de l'artillerie.

Il n'est pas le cas ici d'entrer dans des détails. Il me suffit de dire que l'inventaire de l'artillerie française, dressé avec toutes les pièces justificatives à l'appui, embrasse absolument tout, jusqu'à une bombe, jusqu'à une cartouche.

Ce que je dis du matériel de l'artillerie je le dirai également de celui qui concerne l'armée toute entière de terre et de mer.

La Chambre est à cet égard dans une grande incertitude. En effet, messieurs, nous nous demanderions vainement combien nous avons de vaisseaux de guerre sur eau ou en chantier, quel est leur armement, quel est leur matériel, à quelle valeur s'élève tout cet ensemble; nous n'avons aucun inventaire statistique où nous puissions puiser des renseignements pour voter en connaissance de cause. Pour moi, si vous me demandiez le montant de ce matériel, même par catégorie de service, pour les armées de France et d'Angleterre, je pourrais vous le dire; mais si vous m'adressiez la même demande sur notre triple matériel de guerre, d'artillerie et de marine, je me trouverais fort embarrassé de vous donner sur ces divers points quelque réponse précise.

C'est cependant là une connaissance de la plus haute importance, qu'un député doit posséder, s'il veut délibérer d'une manière sérieuse en matière de budget.

Vous voyez, messieurs, qu'il est enfin temps pour nous d'entrer dans des voies régulières.

Ainsi que l'a fort bien dit l'honorable rapporteur M. Petitti,

le matériel de l'armée constitue une richesse nationale. Quand nous saurons au juste quelle est la quantité et la valeur de tout ce matériel qui forme une partie de la richesse nationale, nous examinerons, en abordant le budget de 1851, s'il nous convient d'augmenter une telle richesse, si les capitaux qu'elle représente sont bien productifs; nous nous demanderons si cet immense matériel ne suffit pas pour le moment, sans qu'il soit besoin, eu égard à notre position, d'y ajouter de nouveaux millions de francs.

Il importe donc de savoir au juste où nous en sommes sur ces éléments de guerre entassés dans les arsenaux, dépôts et fortifications.

Cela est tout à fait évident.

D'un autre côté l'honorable comte Petitti a fort justement fait observer, chose dont nous étions certains d'avance, qu'il y a une grande disproportion entre les frais d'administration et les dépenses matérielles existantes; eh bien! je dis que, lorsque vous connaîtrez, d'une façon nette et précise, le montant de notre matériel en artillerie ainsi que la valeur de tous les objets qu'il comprend, vous jugerez avec sûreté s'il vous convient de continuer de si grandes dépenses d'administration, ou s'il ne serait pas mieux de les réduire en proportion de la production matérielle et du service réel auxquels ces dépenses exagérées d'administration ont été jusqu'ici consacrées.

Par toutes ces raisons j'invite M. le ministre de la guerre à nous soumettre, pour la discussion du budget de 1851, l'inventaire statistique exact de tout le matériel de l'armée. Dans l'espace de trois mois vos trois intendances centrales, que vous appelez *aziende*, de la guerre, de l'artillerie et de la marine auront tout le temps de dresser ce compte général.

DI PETTINGO, commissario regio. Nelle parole che io ebbi l'onore di pronunciare ieri alla Camera sull'esordire della discussione del bilancio ho accennato come le proposizioni che si facevano nel bilancio del 1850 erano fondate sulle deficienze risultanti da uno specchio che io aveva avuto l'onore di presentare alla sotto-Commissione, nel quale sono notate le deficienze degli oggetti o robe principali del materiale d'artiglieria relativamente alle dotazioni del traino o parco di campagna, del traino d'assedio, dell'equipaggio da ponti e delle fortezze; ho detto come questo specchio non comprendesse che le principali materie, perchè non si aveva avuto il tempo opportuno ad ultimarlo; ho soggiunto che unitamente al bilancio del 1851 il ministro aveva già provveduto per unire la dimostrazione esatta di tutto quanto sia necessario per i detti traini di campagna, di montagna, gli equipaggi da ponti e per i magazzini di dotazione delle piazze e degli arsenali; come questo lavoro fosse già quasi ultimato al giorno d'oggi, e dal quale risulterebbe l'esistente, le deficienze o le eccedenze, con notatovi il rispettivo valore di ciascuna roba onde la Commissione potesse far giudizio delle proposizioni stanziate nel bilancio del 1851, della deficienza e dei reali bisogni.

In risposta alle parole dell'onorevole deputato Jacquemoud mi permetto di rivendicare in parte la priorità nazionale, se pure così si può dire, cioè, di dichiarare l'iniziativa che già si ebbe in Piemonte sulla Francia rispetto alla sistemazione d'una contabilità in materia.

I Francesi nel 1844 veramente fecero un regolamento per la classificazione ed inventarizzazione del materiale, adottarono massime per la valutazione del medesimo; ma già dal 1845 si procedeva da noi alla compilazione d'un inventario generale per servire di base alla classificazione di tutto il